


# DOCUMENTS A PRÉSENTER POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU DE PASSEPORT POUR UNE PERSONNE MINEURE



## PRÉSENCE DU MINEUR OBLIGATOIRE ACCOMPAGNÉ DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL



(Informations valables au 2 mars 2017 sous réserve de modifications ultérieures)

PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Formulaire de demande CERFA à remplir sur place Ou pré-demande en ligne ( <a href="http://site.ants.gouv.fr">site ants.gouv.fr</a> )	Justificatif d'état civil ou pièce d'identité	Photos en couleurs, de moins de 6 mois, identiques, de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni, format 3,5 x 4,5 cm  photos scolaires refusées	Justificatif de domicile <u>original</u> de moins d'1 an (adresse identique à celle portée dans le formulaire CERFA)	Déclaration de perte (délivrée par la mairie) ou déclaration de vol (délivrée par la gendarmerie ou commissariat)	Justificatif des personnes exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre)	Autres situations : • La garde fixée chez l'un des parents • La garde alternée • Les placements éducatifs et/ou foyer	Timbre fiscal
Première demande ou renouvellement d'un titre périmé de plus de 5 ans	✓	Acte de naissance de moins de 3 mois Ou Carte Nationale d'Identité ou passeport périmés de moins de 5 ans	2	✓		- Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent ou tuteur présent	- Jugement de divorce (+convention) ou de placement fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale	Carte Nationale d'identité gratuite  <u>Passeport</u> : 42 € pour un mineur de 15 ans et plus 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
Renouvellement d'un titre valide ou périmé	✓	Ancien titre	2	✓			<u>Si garde alternée</u> : - copie Carte Nationale d'Identité ou passeport de l'autre parent + copie du justificatif de domicile des 2 parents	
Renouvellement en cas de perte ou de vol	✓	Identique à la 1 <sup>ère</sup> demande	2	✓	✓	- livret de famille		25 € pour la Carte Nationale d'identité Passeport : idem à la 1 <sup>ère</sup> demande

RENDEZ-VOUS

JOUR :

HEURE :

Possibilité de prendre votre rendez-vous en ligne à tout moment sur le site :

[RendezVousOnLine.fr](http://RendezVousOnLine.fr)

Contact mairie de Vineuil : [mairie.vineuil@vineuil41.fr](mailto:mairie.vineuil@vineuil41.fr)

02.54.50.54.50



Aucun dossier incomplet ne sera traité

Tout retard de 10 mn engendrera un nouveau rendez-vous

RETRAIT

A partir de 12 ans présence obligatoire du mineur pour la remise du passeport